

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2010 – SNC BAGATELLE

Les présentes conditions générales de vente précisent les conditions générales résultant des dispositions des articles R 211-5 à R 211-13 du Code du Tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours dûment applicables au titre des présentes.

La S.N.C. BAGATELLE, au capital de 1.629.611,26 euros, immatriculée au RCS de Boulogne sur Mer sous le numéro 784 062 713, est propriétaire et exploitante d'un espace de loisirs et d'attractions à vocation familiale, sis RD 940 à RANG DU FLIERS (62600), dénommé " le Parc de BAGATELLE".

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Client et BAGATELLE à l'occasion de la réservation ou de la vente de titres d'accès aux espaces de loisirs du Parc de BAGATELLE, et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure ou sur les divers supports d'information.

Il est entendu que BAGATELLE est la seule interlocutrice du Client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. Il est précisé que la responsabilité de BAGATELLE ne saurait être engagée au cas où le non respect des obligations engendrées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La réservation ou la commande de billetterie impliquent l'acceptation des conditions générales et particulières de BAGATELLE, qui sont portées à la connaissance du Client au verso des factures du Service Réservations de BAGATELLE, en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires. Il est expressément précisé que les informations figurant dans la brochure de BAGATELLE peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, qui sont portées à la connaissance du Client, préalablement à la confirmation de la réservation, à l'exception de celles relatives aux spectacles, attractions, boutiques, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du Client le contenu des prestations proposées et notamment, le prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotions sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, promotions pour lesquelles les conditions particulières de vente sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

I. CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES A LA RESERVATION ET A L'ACHAT DE BILLETTERIE

I.1. Tarification

Les prix visés aux présentes sont exprimés en euros. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment par BAGATELLE.

Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs du Parc de BAGATELLE pour une (1) journée. Pour les groupes, le parking est gratuit ; il est payant pour les individuels. Les prix visés ne comprennent pas les repas ou toute autre dépense à caractère personnel.

I.1.1. Billetterie individuelle datée et non datée

Tout achat inférieur à 20 titres d'entrée se fait exclusivement, soit aux caisses du Parc de Bagatelle, soit par Internet sur le site Internet suivant : www.bagatelle.com, soit auprès de tiers avec lesquels BAGATELLE a passé un accord de distribution.

A défaut de toute notification contraire lors de l'achat, les titres d'entrée non datés sont valables pour une saison, dont la saison en cours d'achat.

I.1.2. Enfants (tout type de billetterie)

L'accès au Parc de BAGATELLE est gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

Les tarifs enfants sont applicables aux enfants de moins de 15 ans inclus. L'âge pris en considération aux fins d'application du tarif enfant est celui de l'enfant au premier jour de la visite. Un justificatif de l'âge des enfants peut être demandé. A défaut de présentation du justificatif, il est fait application du tarif adulte.

I.1.3. Billetterie datée pour les groupes

Les tarifs billetterie datée pour les groupes sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du Parc de BAGATELLE, pour des groupes composés au minimum de 20 personnes (enfants et adultes confondus) payantes, pour une date déterminée.

I.1.4. Billetterie non datée pour les groupes

Les tarifs billetterie non datée pour les groupes sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs du Parc de BAGATELLE, pour des groupes composés d'un minimum de 20 personnes payantes (adultes et enfants confondus). Ils concernent des billets non datés, valables pour deux saisons consécutives, dont la saison d'achat. Ils sont utilisables individuellement.

Le billet Tribu est valable pour 4 personnes se présentant en même temps aux caisses du Parc de Bagatelle. Il est valable pour une seule saison, dont la saison en cours d'achat. Il est vendu pour une commande minimum de 5 billets Tribu, soit 20 personnes.

I.2. Conditions de réservation de la Billetterie pour les groupes

I.2.1. Conditions de réservation applicables à la billetterie datée pour les groupes

La réservation doit être effectuée trois (3) semaines au moins avant la date de la venue du groupe au Parc de BAGATELLE. Pour être validée, la réservation doit être confirmée par écrit, sous forme d'émission d'une facture pro-forma, tenant lieu de contrat, par le Service Réservations de BAGATELLE ou toute autre personne physique ou morale désignée par BAGATELLE pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte.

Toute réservation de groupe précise obligatoirement le nombre de visiteurs (adultes et enfants de 3 à 15 ans inclus), les produits éventuellement combinés, et, le cas échéant, le nombre de couverts demandés selon les modalités exposées au titre II.1, ci-après.

Les réservations ne sont définitivement prises en compte par BAGATELLE qu'après versement d'un acompte minimum de quarante pourcent (40%) du montant de la réservation. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite.

Pour tout envoi à l'avance de billets datés, un règlement de cent pourcent (100 %) du montant de la réservation est exigé; celui-ci doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de la visite. Les billets commandés sont alors envoyés obligatoirement par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost. Les frais d'envoi sont à la charge du Client, au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

I.2.2. - Conditions de réservation applicables à la billetterie non datée pour les groupes

Les achats d'un minimum de 20 titres d'entrée non datés pour les groupes s'effectuent par courrier accompagné du règlement du montant total de la commande. Les billets commandés sont alors envoyés obligatoirement par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost. Les frais d'envoi sont à la charge du Client, au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

I.3. – Modification ou Annulation

I.3.1. Modification du fait du Client

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, les modifications acceptées sont celles qui ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations de BAGATELLE.

Les conditions de règlement sont celles applicables à la réservation éventuellement mise à jour.

Les acomptes d'ores et déjà versés au jour de l'acceptation par BAGATELLE de la modification sont réputés acquis et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement que dans le cadre des dispositions ci-après, «Conditions d'annulation».

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Réservations de BAGATELLE, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établie par le Service Réservations de BAGATELLE.

En cas de demande de modification de date concernant de la billetterie datée d'ores et déjà facturée, BAGATELLE perçoit à titre de frais de gestion une somme de (trente) 30 euros TTC. Cette somme est directement intégrée dans la facture établie par le Service Réservations de BAGATELLE. Lorsqu'une modification de date dûment acceptée par le Service Réservations de BAGATELLE génère un ajustement de prix, le montant de la facture fera également l'objet d'un ajustement.

1.3.2 – Conditions d'annulation relatives à la billetterie datée pour les groupes

• Annulation totale d'un groupe

Toute annulation totale d'un groupe doit être notifiée le plus tôt possible par écrit au Service Réservations de BAGATELLE et en tout état de cause avant la visite.

• Annulation partielle d'un groupe

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, BAGATELLE facture les billets commandés par le Client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 20 personnes payantes, les billets sont facturés au Client au tarif public billetterie individuelle non datée.

• Retour des billets non utilisés

Les billets datés pour les groupes, non utilisés et retournés dans les 15 jours suivant leur date faciale, par envoi en recommandé avec accusé de réception au Service Réservation de BAGATELLE feront l'objet d'un avoir dans la limite de vingt cinq pourcent (25%) du nombre total de billets initialement achetés.

L'avoir émis n'est utilisable que dans les douze (12) mois suivant sa date d'émission. L'avoir émis n'est en aucun remboursable.

1.3.3 – Conditions d'annulation relatives à la billetterie non datée pour les groupes

Les billets non datés pour les groupes sont valables jusqu'à la fin de la saison d'ouverture (n+1) suivant l'année d'achat (année n).

Ils pourront faire l'objet d'une reprise dans les conditions ci-après:

- Les billets non utilisés doivent être retournés, dans les 15 jours suivant la date de fin de validité des billets, dans la limite de 25% de ces derniers (adultes et enfants confondus) non consommés. Afin de bénéficier de l'avoir, les billets non consommés devront être retournés au Service Réservation de BAGATELLE sous pli envoyé par lettre recommandée de réception.

- La valeur des billets retournés repris fera l'objet d'un avoir, d'un montant équivalent, à imputer sur la prochaine commande de billetterie (datée ou non datée). La commande doit être d'une valeur supérieure à la remise accordée et doit intervenir avant le 30 avril de l'année n+2.

- Le nombre de billets retournés et pris en compte pour le calcul de l'avoir, ne peut dépasser 25 % des billets achetés pour la saison n (billets adultes et enfants inclus). L'avoir émis ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Dans le cas où le nombre de billets retournés conduirait à une modification du tarif de la commande initiale du fait de la tarification différente par quantité commandée, cette modification viendra en déduction de l'avoir.

1.4. Conditions d'annulation relative à la billetterie individuelle non datée

Les billets individuels non datés sont valables pendant une saison, dont la saison en cours d'achat. Ils ne peuvent, sous quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement.

1.5. Modalités de paiement

Les factures définitives sont exigibles dès leur date d'établissement.

En ce qui concerne la billetterie datée, non envoyée à l'avance au Client, le solde est payable immédiatement aux caisses du Parc de BAGATELLE, le jour de la visite.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le Client au Service Réservations de BAGATELLE. La facture devra être soldée dans les 45 jours à compter de son émission, et, en tout état de cause, au plus tard au jour de la visite.

II. CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION DE RESTAURATION APPLICABLES AUX GROUPES

Les dispositions du titre I ci-dessus sont applicables mutatis mutandis aux présentes conditions particulières de réservation de restauration groupes, sous réserve des conditions suivantes.

II.1 - Conditions de réservation

Outre les conditions de réservation précisées au titre I, les conditions de réservation de restauration sont précisées par les dispositions suivantes :

- La réservation de la restauration n'est admise que pour les groupes d'au moins 20 personnes (adultes - enfants confondus).
- Un seul et même menu doit être choisi par l'ensemble des adultes du groupe ; un seul et même menu enfant doit être choisi pour l'ensemble des enfants du groupe.
- L'heure de prise du repas est précisée par le Parc de BAGATELLE dans la tranche 11 heures - 15 heures.
- le nombre de menus groupes doit, de préférence, être réservé en même temps que les entrées. La réservation est prise en compte à partir de la confirmation par le Service Réservation BAGATELLE.
- La réservation de prestations de restauration doit être effectuée trois semaines au moins avant la date de la visite, sous réserve de disponibilité.
- Les conditions de règlement sont les mêmes que celles exposées au titre I.

II.2. - Menus et tarification

Tous les prix s'entendent en euros, taxes et service compris.

Les menus et les tarifs qui s'y rapportent sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

II.3. - Conditions de règlement - Annulation totale ou partielle

II.3.1 - Conditions de règlement

Le Service Réservations de BAGATELLE confirme la commande par l'émission d'une facture pro-forma, tenant lieu de contrat, établie sur la base du nombre de repas commandés. La réservation est définitivement prise en compte après versement d'un acompte de quarante pourcent (40%) du montant de la commande. Le solde est payable le jour de la visite.

Dans le cas où le règlement n'est pas parvenu au Service Réservations de BAGATELLE au plus tard huit (8) jours ouvrés avant la visite, la réservation est automatiquement annulée.

II.3.2 - Annulation totale ou partielle

Le Client peut procéder à l'annulation totale ou partielle de sa réservation groupe dans les conditions suivantes :

- l'annulation parvient au plus tard neuf (9) jours ouvrés avant la date prévue pour la prise du repas au Service Réservations de BAGATELLE : aucune pénalité n'est appliquée et le montant de l'acompte versé par le Client fait l'objet d'un avoir.
- l'annulation parvient dans un délai inférieur ou égal à huit (8) jours ouvrés précédant la date prévue pour la prise du repas au Service Réservations de BAGATELLE : le montant total de la prestation annulée devient de plein droit exigible et fait l'objet d'une facturation au Client par BAGATELLE. Des frais de gestion s'élevant à 30 euros TTC seront demandés au Client.

Sans préjudice des dispositions précédentes, l'annulation partielle par le Client de sa réservation groupe ne fait l'objet d'aucune pénalité si elle représente moins de 5% du montant de la réservation et sous réserve de la notification de l'annulation au Service Réservation de BAGATELLE par fax au 03 44 62 30 76 ou par courriel adressé à contact@parcbagatelle.com, au plus tard 18h la veille de la visite.

L'annulation n'est prise en compte que si elle est formulée par écrit ou si elle est constatée de facto par l'absence du Client à la date prévue de prise des repas.

II.3.3 - Modification

Les demandes de modification doivent être formulées par écrit et parvenir au Service Réservations de BAGATELLE au plus tard dans un délai de neuf (9) jours précédant la date prévue pour la prise du repas pour être traitées.

Les modifications ayant pour objet l'augmentation du nombre de réservations sont réputées acceptées lorsqu'elles ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservations de BAGATELLE. Les demandes de modification ayant pour objet la réduction du nombre de réservations sont soumises aux dispositions de l'article II.3.2 « Annulation totale ou partielle » ci-dessus.

II.4 - Garantie des couverts

A l'arrivée des groupes au Parc de BAGATELLE, l'heure du repas est confirmée en fonction des disponibilités du restaurant. L'horaire indiqué à cette occasion doit être respecté par le groupe. En cas de retard supérieur à 10 min, BAGATELLE se réserve le droit de modifier l'horaire du repas.

II.5. - Bons Repas

Les commandes de Bons Repas, d'un minimum de huit (8) Bons Repas s'effectuent auprès du Service Réservations de BAGATELLE. Les Bons Repas, valables une saison, dont la saison en cours d'achat, ne sont ni repris, ni échangés. Ils sont utilisables en restauration, à l'exclusion des menus groupe. La réservation est définitivement prise en compte après versement d'un acompte de 40% du montant de la commande lors de la réservation, le solde étant payable au plus tard trois (3) semaines avant la date de la visite. Les Bons Repas seront adressés au Client après réception du règlement total par ce dernier. Les frais d'envois (par courrier avec accusé de réception ou, sur demande, par Chronopost) seront pris en charge par le Client au tarif en vigueur au jour de l'envoi.

III. DISPOSITIONS COMMUNES

III.1 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant des factures sera majoré, à titre de pénalité, aux taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

III.2 - Droits de propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, personnages, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de BAGATELLE.

III.3 - Force majeure

La Direction de BAGATELLE se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignaient, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémies, décisions émanant des autorités, etc. Dans une telle hypothèse, BAGATELLE peut proposer une autre date de venue sur le site.

III.4 - Assurances

BAGATELLE est titulaire d'une Police d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de GAN EURO COURTAGE, contrat numéro 86.351.239 (Tour Gan Eurocourtage 4/6 Avenue d'Alsace 92033 LA DEFENSE CEDEX). Elle garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à la SNC BAGATELLE en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses Clients ou tiers par suite de faute, erreur ou négligence constatées à l'occasion de son activité professionnelle de gestionnaire d'activités de loisirs au sens du Code du Tourisme à concurrence de 10 millions d'euros.

III.5 - Responsabilité

BAGATELLE décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du Parc de BAGATELLE.

BAGATELLE apprécie seule les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc de BAGATELLE; elle décide notamment (i) de la fixation des jours et horaires d'ouverture du Parc de BAGATELLE et des différentes attractions qu'elle propose, (ii) de l'établissement des programmes de maintenance, de

réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont BAGATELLE est propriétaire ou bénéficie d'un droit d'usage, ainsi que (iii) de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs du Parc de BAGATELLE. En particulier, BAGATELLE peut décider de fermer au public tout ou partie du Parc de BAGATELLE qu'elle gère et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, restructuration de tout ou partie des équipements du Parc de BAGATELLE, à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le Client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

III.6 - Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du Parc de BAGATELLE affiché à l'entrée. Les services habilités de BAGATELLE sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres d'entrées.

III.7 - Réclamations

Les réclamations, concernant la billetterie ou la réservation, sont à envoyer au Service Réservation BAGATELLE – BP 8 – 60128 PLAILLY.

En ce qui concerne la restauration ou toutes autres opérations, toutes les réclamations sont à envoyer au Parc de BAGATELLE – RD 940 – 62155 MERLINONT.

Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite (billets d'entrée, attestation, bons d'échange, etc.) comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation.

III.8 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en oeuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.